

Questions fréquentes (FAQ)

Vous avez des interrogations sur un logement ? N'hésitez pas à consulter les questions les plus fréquemment posées, ci-dessous. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez nous adresser un message via le [formulaire de prise de contact](#).

Espace Demande de logement

Comment savoir si j'ai le droit à un logement Adoma ?

La demande de logement est soumise à plusieurs conditions. Vous devez :

- louer le logement en tant que résidence principale,
- ne pas excéder un certain niveau de ressources,
- et avoir une carte d'identité, un passeport ou un titre de séjour en cours de validité.

Votre candidature sera ensuite étudiée en commission.

Je rencontre une difficulté de saisie dans le formulaire de demande de logement, pourquoi ?

Notre formulaire offre une navigation optimale à partir d'Explorer 10 ou avec un autre navigateur Internet (Mozilla, Chrome...). La version de navigateur Internet que vous utilisez n'est peut être pas compatible ? L'utilisation d'Explorer 8 et 9 peut générer des anomalies d'enregistrement des demandes.

Quelles sont les solutions de logement proposées par Adoma ?

Adoma dispose majoritairement de **chambres meublées avec des espaces de vie communs dans des foyers** et de **studios dans des résidences sociales pour personnes seules**. Quelques solutions de logements peuvent être proposées aux ménages (avec ou sans enfants).

Au cas où l'offre ne peut pas correspondre à la demande, une orientation vers une structure plus adaptée peut être envisagée par la commission.

Les femmes, les couples, ou les enfants peuvent-ils avoir accès aux logements en résidence sociale ou foyer de travailleur migrants (FTM) ?

Tout le monde peut accéder à un logement en résidence sociale ou en foyer. Ce sont **majoritairement des studios et des T2** qui sont proposés dans les résidences sociales ou des **chambres meublées** avec des espaces de vie communs dans les foyers.

Au cas où l'offre ne peut pas correspondre à la demande, une orientation vers une structure plus adaptée peut être envisagée par le comité opérationnel d'attribution.

Je souhaiterais avoir plus d'informations concernant une résidence Adoma.

Reportez-vous à la rubrique **Ou loger chez Adoma**, choisissez dans le moteur de recherche la zone géographique qui vous intéresse et cliquez sur « trouver un logement ». En cliquant sur la photo de la résidence, vous accédez à toutes les informations-clés (description, adresse, tarif, contact...).

Quelle est la marche à suivre pour réaliser une demande de logement ?

Désormais, toutes les demandes de logement se réalisent en ligne sur www.adoma.fr. Pour saisir votre demande, reportez-vous à la rubrique **Je suis un particulier** et cliquez sur le bouton "Je réalise ma demande de logement en ligne".

Comment m'assurer que ma demande de logement a bien été enregistrée ?

Lorsque vous avez terminé la saisie de votre demande de logement, **Adoma vous envoie automatiquement un message par SMS et/ ou mail** pour vous confirmer l'enregistrement de votre demande.

Ma demande de logement n'a pas abouti et j'aimerais savoir pourquoi... À qui puis-je m'adresser ?

La durée de **validité de votre demande est de 6 mois**. Durant cette période, vous êtes assuré d'avoir un **retour des équipes d'Adoma par SMS et/ ou mail**, soit pour vous proposer un logement soit pour vous inviter à renouveler votre demande si aucun logement ne s'est libéré.